



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2024-0148.

Cette session se tiendra le 15 mai 2024 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-0148

154, chemin du Lac-Noiret (Secteur Montfort)

Nature de la demande :

Autoriser un coefficient d'emprise au sol de 3,33 % pour l'ensemble des bâtiments accessoires sur le lot 5 588 295 du cadastre du Québec d'une superficie de 4 500 m² bien que la réglementation exige un coefficient d'emprise au sol maximal de 3% pour un usage habitation sur un terrain d'une superficie de 2 501 à 5 000 m².

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre V (Dispositions applicables aux constructions), Section II (Construction et bâtiments accessoires), article 140 (Occupation maximale autorisée en fonction de la superficie de terrain) : Le coefficient d'emprise au sol maximale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires ne doit pas excéder 3% pour un usage habitation sur un terrain d'une superficie de 2 501 à 5 000 m².

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 15 MAI 2024.

Donné à Wentworth-Nord, ce 30^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 30^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier